BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 615

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Ventes et cessions

316 744 259 RCS Vienne.
INTERCHAINES SERVICES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : -01.00 EUR.
Adresse : 425, Rue QUARTZ, Za du Rocher, 38780 Estrablin.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant acte SSP du 24.02.2026, la Sté INTERCHAINES SERVICES, SAS au capital de 100.000 € dont le siège social est situé 425 rue Quartz ZA du Rocher 38780 ESTRABLIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 316 744 259 et la Sté A.C.F.D SASU au capital de 300.000 € dont le siège social est 425 rue Quartz ZA du Rocher 38780 ESTRABLIN immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 444 151 153, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société INTERCHAINES SERVICES par la société A.C.F.D à qui la société INTERCHAINES SERVICES fera apport de la totalité de son actif, évalué à 483.753,68 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 36.197,46 euros, soit un apport net d'un montant de 447.556,22 euros. Les termes et conditions du projet de fusion ont été établis par lesdites sociétés sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025. Les sociétés participantes à la fusion étant détenues à 100% de leur capital par la même société, la Sté CC2S DEVELOPPEMENT (884 487 257 RCS VIENNE), lesdites sociétés entendent soumettre la présente opération au régime simplifié en application l'Art. L. 236-6 du code de commerce. Ainsi, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital ; l'apport ne donnera pas lieu à rémunération ni à échange de titres et il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Sté INTERCHAINES SERVICES depuis le premier jour de l'exercice en cours, soit le 1er octobre 2025, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront réputées avoir été réalisées et accomplies par la Sté A.C.F.D. Le projet de fusion a été déposé en date du 24.02.2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de VIENNE concernant les deux Stés INTERCHAINES SERVICES et A.C.F.D. Les créanciers desdites sociétés, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..